

La lettre d'info aux Auvillalais

éditée par les membres de "un élan nouveau avec les Auvillalais" - n° 15 - décembre 2002

L'éditorial

Cher Père Noël.

Cela faisait très longtemps que nous ne vous avions pas écrit mais comme on dit souvent "il faut croire au Père Noël" ; aussi, pourriez-vous influencer dans le bon sens notre premier magistrat de la commune mais attention, il n'en fait qu'à sa tête !

Concernant le patrimoine, il serait bon que la commune arrête de brader ou de céder au privé les biens communaux sans aucune contrepartie. Nous pensons particulièrement à l'Hôtel Restaurant de l'Horloge et au terrain de l'Orange-rie. La trésorerie en serait bien meilleure.

Il serait bon aussi que le maire affiche clairement sa vision des choses sur le devenir de l'ancien presbytère. En attendant, l'indemnité versée par l'assurance suite à l'incendie a dû être consommée ou consumée.

Les auvillalais souhaitaient déjà au siècle dernier avoir des rues en meilleur état comparées à celles de la communauté des communes dont Bardigues, Espalais, Donzac, St Loup, Dunes.

Les commerçants attendent toujours des places de stationnement limitées dans le temps devant leur commerce.

Concernant la place de la vierge, où sont passés les trois cyprès de grande taille qui devaient être plantés cet automne ? C'est peut être vous qui allez les livrer, Père Noël !

Dans la rubrique "un des plus beaux villages de France" l'ancienne lagune transformée en décharge de démolitions, l'ancienne maison "Georges" dans la rue de la Sauvetat et enfin le château d'eau situé route de Bardigues viennent noircir l'image que l'on veut donner d'Auvillar.

La Renault 11 sur cales stationnée à Pintois durant presque deux mois, n'a pas mis non plus notre village en valeur. Pour mémoire, un citoyen avait reçu il y a plus d'un an, une lettre du maire pour lui demander de retirer dans les plus brefs délais un simple tas de sable situé sur une place de stationnement devant chez lui.

Nos chères têtes blondes attendent quant à elles, des jeux depuis des années place du Château.

Nos chères têtes blanches qui assurent bénévolement la permanence du musée seraient très heureuses que leur conjoint soit spontanément invité au repas annuel offert par la mairie comme cela se faisait par le passé. Ce n'est qu'un simple geste de reconnaissance mais qui a toute son importance.

Père Noël, faites enfin comprendre à notre maire que la démocratie implique la diversité des idées, même à Auvillar.

P.S. : *Père Noël, ne vous trompez pas de maison lors de la distribution des cadeaux car nous n'avons toujours pas de plaques indiquant le nom des rues ni de n° sur les habita-*

tions. C'est un projet trop grandiose et trop coûteux pour être réalisé en un an.

Conseil du 02 décembre

absents excusés : Messieurs Grippon - Renaud - Vargas.
observateurs : 3

◆ **Le budget supplémentaire de 2002** permet d'ajuster les prévisions faites au budget primitif en utilisant notamment l'affectation des résultats du compte administratif de l'an passé.

◆ **Les travaux sur le Camezon sans autorisation.** Les gardes fédéraux de la pêche ont dressé l'été dernier un procès verbal envers les communes d'Auvillar et de Saint Michel pour avoir entrepris des travaux sur ce ruisseau sans autorisation préalable de la fédération avec citation devant le tribunal. La condamnation est une amende de 400€ pour Auvillar et 400€ avec sursis pour St Michel. Dans la présentation des faits, le maire soupçonne une dénonciation auprès du président départemental.

La mairie de St Michel était représentée lors du procès. Celle d'Auvillar ne l'était pas. Ceci explique peut être l'amende de 400€ avec sursis pour St Michel.

◆ **La rétrocession des terrains communaux situés "Promenade des Moines" aux propriétaires riverains.** Le premier prix de vente négocié entre les deux parties comme indiqué lors du conseil du 09 juillet dernier était de 25F/m² (3,81€). Les acheteurs ne sont pas d'accord et font une proposition à 1,5€/m².. Après débat, dans lequel on a pu entendre : "De toute façon, on ne peut rien faire" et "C'est une petite affaire, il faut les contenter", le conseil accepte cette proposition.

Ne serait-il pas opportun de régu-

lariser une bonne fois pour toutes les cas similaires dans le village sachant maintenant que le prix est de 1,5€ ? Au tout début, le maire en demandait cinq fois plus.

◆ **Le programme de réfection de la voirie en 2003.** Pris en charge par la communauté des communes depuis janvier 2002, l'enveloppe annuelle pour Auvillar est de 23.158€ (152.000 F) .

Pour les chemins classés en 2ème catégorie, la priorité est donnée au chemin de "Labraque" qui part du squash pour remonter sur le plateau d'Auvillar. Cette réfection sera réalisée en trois tranches (27.992€, 38.878€, 40.878€). Le contournement de la ferme de M. De Rossi, d'un montant de 35.700€ HT ne sera pas pris en charge par la commune. Le maire rajoute que ce contournement va apporter une plus-value à la propriété.

Pour les chemins classés en troisième catégorie, le choix de réfection est porté sur les voies qui desservent les deux lotissements EDF pour un montant de 11.273€.. "Et la rue St Pierre, et la Papayette ?" demande une conseillère. Des conseillers font aussi remarquer que d'autres rues sont en mauvais état. *A notre avis, la priorité des dessertes des lotissements n'est vraiment pas une urgence. Rappelons que les chemins ruraux restent à la charge de la commune.*

◆ **Les quais pour transférer les ordures ménagères** Une enquête d'utilité publique est ouverte dans chaque chef lieu de canton du T&G du 6 déc. 02 au 6 mars 03.

◆ **La sécheresse de ces dernières années a généré des fissures.** Des propriétaires ont demandé que la commune d'Auvillar soit déclarée en zone sinistrée suite aux sécheresses. Dans la discussion, nous apprenons que notre première adjointe en a déjà bénéficié deux fois. Si la commune est déclarée sinistrée, les assurances prennent en charge une partie des travaux. La déclaration de sinistre doit se faire dans les dix jours qui suivent la date de parution au Jour-

nal Officiel et les règlements des assureurs doivent intervenir dans les trois mois.

◆ **Le prix du repas à domicile** sera fonction des revenus à partir du 1er janvier 03. L'encaissement ne se fera non plus pour le compte de "la régie municipale" mais pour celui de "la Communauté des Communes".

◆ **La commission des menus**, composée de quinze personnes, revoit le jour afin d'améliorer la qualité diététique des repas servis à la cantine et à domicile.

◆ **Les cartes de vœux** de fin d'année sont proposées par le maire au conseil municipal. *Espérons que l'ensemble des Auvillairais, y compris les exclus de l'an dernier auront le plaisir de recevoir les vœux de notre maire dont le souci premier doit être de rassembler et non pas de diviser.*

◆ **Le résultat de l'étude de la circulation routière** effectuée par la D.D.E. pendant un mois devant la salle des fêtes et devant chez M. Grippon, indique que les véhicules roulent à une vitesse moyenne de 62 km/h. Cependant, 1% roule au dessus de 90, 8% au dessus de 72 et enfin 38% au dessus de 50 km/h. Le trafic journalier est de 1200 véhicules dont 10,5% de poids lourds. Le maire estime que la vitesse est raisonnable.

◆ **Le lot n°13 du lotissement** nécessite la pose d'un compteur d'eau mais un problème d'emplacement est présent. *Ah bon, le lot n'était pas viabilisé ! Avoir l'eau c'est bien, avoir le gaz surtout quand il passe en dessous, c'est mieux !*

◆ **Le squash va être transféré** à la communauté des communes au début de l'année 03 ainsi que l'emploi jeune?

◆ **Les enveloppes à l'effigie d'Auvillar** sont à commander rapidement. 114,51€ pour 6000 enveloppes.

Débat sur la couleur des enveloppes...

◆ **Les travaux de la salle des fêtes** avancent bien selon le maire. Un grand merci à Michel (M. Chapon - régisseur de la salle des fêtes - pour les non initiés) pour ses efforts et qui sert le café et les crêpes aux artisans. La cuisine sera opérationnelle pour le réveillon. Le renouvellement des tables est décidé afin de protéger le parquet rénové après ponçage et vitrification. Ces tables plus légères que les actuelles devront impérativement ne plus sortir de ce lieu afin de ne pas abîmer le parquet. Un modèle de table pour 6 personnes, d'un montant de 80€ et commercialisé par "Métro" a été proposé par M. Chapon. "Ce modèle ne convient pas" d'après le maire. Selon lui, il faut prévoir 100€ par table (40 tables de 6). D'autres devis vont être demandés. Une douche sera aussi installée au premier étage au niveau du WC handicapé afin de répondre au besoin éventuel des artistes ! *Nous attendons le montant total des dépenses de rénovation de cette salle des fêtes, avenants compris.*

◆ **La décoration des rues** pour les fêtes de fin d'année se fera dans un nouveau style.

**L'équipe
"Un élan nouveau
avec les Auvillairais"
vous présente
à vous tous
ses meilleurs vœux
de santé et
de prospérité
pour l'année 2003.**

**Bon Noël
et
Bon nouvel an**